

Habilitation Electrique pour électricien

Modules Exécutant et Chargé de travaux hors tension BT (B1, B1V, B2, B2V, B2V Essai)

Personnel concerné

Réalisant des travaux et des interventions sur des installations électriques

Pré – requis

Formation électricien ou expérience.
Etre déclaré apte par le médecin du travail

Durée

3 jours avec évaluations

Effectif

8 stagiaires

Validité

Recyclage obligatoire tous les 3 ans

Règlementation: Article R.4544-10 du code du travail
Norme NF C 18-510

Objectif :

- Etre capable de réaliser des travaux et des interventions sur des installations électriques en sécurité

Matériels pédagogiques :

- Ordinateur portable, vidéoprojecteur
- Supports pédagogiques, films
- Installations de l'entreprise, installations électriques pédagogiques du centre de formation, tableaux électriques pédagogiques
- Macarons, cadenas, banderoles, coffret de chantier, VAT...
- Moteurs monophasé et triphasé, pince ampère métrique,...

Programme :

Théorie :

- Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanisme d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.)
- Donner les noms et les limites des différents domaines de tension
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites
- Décrire le principe d'une habilitation
- Donner la définition des symboles d'habilitation
- Préciser les rôles de chacun
- Donner les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique
- Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et préciser le déroulement des opérations de vérification d'absence de tension (VAT)
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.)
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel et en cas d'incendie dans un environnement électrique conformément à l'Article 13

Programme :

- Citer les différents travaux hors tension avec ou sans environnement électrique
- Préciser le rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique

- **Pour les EXECUTANTS :**
 - Respecter les instructions données par le chargé de travaux
 - Rendre compte de son activité
- **Pour les CHARGES DE TRAVAUX :**
 - Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires
 - Respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou par le chargé de consignation
 - Rendre compte de son activité

- Identifier les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans présence de pièces nues sous tension (symboles, rôles de chacun...).
- Enoncer les prescriptions d'exécution des travaux
- Enoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT
- Nommer Les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (attestation de consignation, avis de fin de travail), ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité...)
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'un travail
- Enoncer les instructions de sécurité spécifiques aux essais (pour B2V Essai)

Mise en situation pratique sur des travaux et des interventions sur des installations électriques (lister les mesures de prévention, respecter les instructions données, effectuer les travaux, rédiger les documents applicables, réaliser un compte rendu)

Evaluation : théorique et pratique

A l'issue de la formation, le formateur formulera un avis, aidant ainsi l'employeur à définir le contenu du titre d'habilitation

Les stagiaires se présenteront à la formation munis de leur équipement de protection individuelle (chaussures de sécurité...)